

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 SEPTEMBRE 2014**Objet : FORMALITES INTERNATIONALES : TARIFS**

Membres élus présents : MM BAILLY - BUGAUD - CAUCHOIS - CAUQUY - MME DAMELET - MM.
FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MONNET
- PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention du Président BAILLY

La CCI de l'Ain modifie son service de dépôt de signature pour les entreprises exportatrices, au tarif de 20€ TTC pour 2 ans par dépôt.

La fiche des tarifs se trouvent dans vos dossiers.

Il vous est demandé de bien vouloir valider ces nouveaux tarifs pour une mise en application à partir du 1^{er} octobre 2014.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, valide les tarifs 2014 Formalités internationales.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président